COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

JUSTICE ET MAGISTRATURE EN TEMPS DE GUERRE

Paris, 3. — Le « Journal Officiel » publie un décret ajournant l'établissement du tableau d'avancement des magistrats et juges de paix, pendant la durée des hostilités. Il publie en outre un décret suspendant pendant les hostilités les élections des membres des tribunaux de commerce. Le mandat des membres des tribunaux de commerce actuellement en fonctions est prorogé jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'installation de leurs successeurs. Lorsque pendant les hostilités un tribunal de commerce ne pourra se constituer par suite de l'absence ou de l'empêchement de ses membres, le tribunal civil du chef-lieu d'arrondissement connaîtra des affaires commerciales. Ces dispositions sont applicables à l'Algérie.

D'autre part, le « Journal Officiel » publie : Justice : Pendant la durée des hostilités, le nombre des chambres des cours d'appel est ainsi fixé : **Amiens** : une chambre ; **Douai** : trois chambres ; Tribunal de **Laon** : une chambre ; Tribunal d'**Amiens** : une chambre ; Tribunal de **Lille** : deux chambres ; d'**Avesnes** : une chambre ; de **Valenciennes** : une chambre ; de **Béthuné** : deux chambres ; de **Boulogne** : une chambre.

LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS DE RÉQUISITIONS

Paris, 3. — Le Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre informe les industriels, commerçants, agriculteurs et propriétaires d'immeubles, ainsi que toutes les personnes ayant fait l'objet de requisitions que les dispositions suivantes sont prises pour accélérer, au cours des prochaines semaines, le paiement des indemnités qui restent dûes.

En ce quin concerne les chevaux et les voitures automobiles la procédure de règlement a été simplifiée et dans tous les cas les paiements restant à effectuer seront assurés par les soins des receveurs municipaux des communes.

Pour les tocks de marchandises réquisitionnées des acomptes immédiats sont payés directement aux industriels et commerçants à concurrence des quatre cinquièmes de la valeur de ces stocks, en attendant leut évaluation définitive par les soins des commissions départementales.

Enfin, des instructions ont été données pour que les réquisitions d'immeubles destinés au logement des formations et services de l'Armee soient transformées, après acord amiable, en bons ordinaires, toutes les fois qu'il y aura lieu de prévoir une occupation d'une certaine durée par l'Armée.

Ce n'est qu'au cas ou l'evaluation de l'indemnité de réquisition serait contestées par l'intéresse qu'il faudrait attendre le jugement du Tribunal civil saisi de la réclamation.

La fixation des prix de réquisition des automobiles

Paris, 3. — M. H. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale, vient de prendre un arrêté, publie au « Journal Officiel » de ce jour, modifiant l'arrêté du 22 août 1938, relatif à la fixation des prix de réquisition des véhicules automobiles en cas de mobilisation. A cet arrêté, qui est applicable à partir du 1er août 1939, sont annexes des tableaux contenant pour diverses marques de voitures et de camions, les nouveaux prix de base, d'après lesquels seront calculées les indemnites pour réquisition.

Les examens de l'Enseignement primaire

Les examens auront lieu aux dates suivantes :

Brevet supérieur. — Epreuves orales et pratique de 1re et de 2e années les lundi 6 et mardi 7, à 8 h. 30, à l'école primaire supérieure de filles de **Lille**, boulevard des Ecoles.

Epreuve écrite de mathématiques le jeudi 9, à 14 h., à l'école primaire supérieure de filles de **Lille**.

Epreuves écrites de 3e année le mercredi 8, à 7 h. 15, à l'école primaire supérieure de filles de **Lille**.

Brevet élémentaire et brevet d'enseignement primaire supérieur, section générale, le lundi 13, à 8 h., à **Lille**, école primaire supérieure de filles (candidats et candidates) ; à **Douai**, école primaire supérieure de filles (candats et candidates) ; à **Valenciennes**, école de garçons, rue du Cariot (candidats), école de filles, rue du Cariot (candidates).

Brevet d'enseignement primaire supérieur, sections spéciales, le lundi 20, à 8 h. 30, à l'école primaire supérieure de filles de **Lille**. Il ne sera pas envoyé de convocation.

ON CROIT EN ITALIE que Londres espère « renouer » avec Moscou

Rome, 3. — Les déclarations de M. Chamberlain au Parlement britannique sont publiées presque intégralement et commentées par certains observateurs qui font surtout remarquer que le premier ministre — de même que Lord Halifax à la Chambre des Lords — se sont abstenus de spécifier les buts de guerre britanniques comme ils en avaient été requis par une partie de l'opposition.

Ils soulignent en outre que l'un et l'autre ont usé envers la Russie d'un langage relativement modéré qui confirme, disent-ils, l'intention de la Grande-Bretagne de ne point couper les ponts avec l'U.R.S.S. et même d'éviter des polémiques violentes et stériles.

L'opinion exprimée par ces observateurs est que le Cabinet de Londres n'a pas perdu l'espoir de renouer avec Moscou des rapports plus étroits et plus confiants.

Grève de dockers Américains

New-York, 3. — Huit mille cinq cents dockers, employés par neuf compagnies de navigation côtière se sont mis en grève, à minuit, à la suite du refus des compagnies de porter les salaires horaire, de 95 cents à 1 dollar 5, et de ramener la durée du travail, de 44 à 40 heures. Soixante-dix cargos et navires destinés au transport des passagers sont affectés par ce mouvement et l'on prévoit que 10.000 employés des services maritimes chômeront si la grève dure quelques jours Cette grève n'affecte pas les navires au long cours.

DANS LA RÉGION

COUR D'APPEL DE DOUAI

PETIT DRAME DE L'INCONDUITE A MAUBEUGE

Antonia Vandersande, 23 ans, allait chercher ses enfants à l'école à **Maubeuge**, lorsqu'elle fut accostée par son ex-ami, un Algérien. Elle tira deux coups de pistolet dans sa direction.

Elle prétend que l'Algérien, qui ne fut pas atteint par les balles, l'avait menacée d'un couteau.

Le tribunal condamna la femme Vanderzande à six mois de prison. La Cour réduit cette peine à quatre mois.

TROIS GANGSTERS A FOURMIES

Le 16 septembre, trois chenapans : Alfred Mahieu, Arthur Lebegue, âgés de 18 ans, réchauffeur à **Fourmies**, et Noël Lengland, 20 ans, rattacher, même localité, tentait d'escalader la clôture de la propriété de Mlle Bécart pour y voler des pommes.

Le frère de Mlle Bécart intervint. « C'est la guerre, autant pour nous que pour les boches », lui fut-il répondu et il fut accueilli à coups de pierres et blessé. L'habitation fut également lapidée.

Lors de leur arrestation, Lebegue outragea les policiers.

Le tribunal d'Avesnes les condamna chacun à six mois de prison.

La Cour a confirmé cette peine mais elle a accordé le sursis.

MANŒUVRES CRIMINELLES A SAINT-OMER

Georgette Thuez, 22 ans, ouvrière lingère à **Saint-Omer**, attendait un bébé. Elle pratiqua sur elle-même des manœuvres criminelles et fut condamnée à un an de prison et 100 fr. d'amende.

Pascal Hinfray, préparateur en pharmacie, et Jeanne Deredder, qui avaient favorisé l'accomplisseemnt de ces pratiques, soit par leurs consells, soit en livrant des produits, avaient été condamnés chacun à six mois de prison avec sursis.

La Cour a abaissé à huit mois la peine infligée à Georgette Thuez et a supprimé l'amende.

Elle a confirmé pour les deux autres le jugement entrepris.

PÈRE VIOLENT A BEUVRAGES

Lucien Blary, 48 ans, demeurant à **Beuvrages**, a'est livré à de graves violences sur son fils Jacques, qu'il a tenté d'étrangler et ensuite de faire périr en lui tenant la tête dans une cuve d'eau. Il a ensuite brutalisé sa femme.

Le tribunal de Valenciennes l'a condamné à dix mois de prison. Ce jugement est confirmé par la Cour.

Un héros de la guerre béthunois :

LE LIEUTENANT GILBERT LELEU, secrétaire général de l'Aéro-Club

Depuis déjà de longues semaines, la famille et les amis du lieutenant aviateur Gilbert Leleu étaient inquiets. Aucune lettre ne leur était parvenue depuis le début des hostilités.

Une démarche faite auprès de son commandant d'escadrille apprit à Mme Leleu que depuis le 9 septembre, le lieutenant Leleu n'était pas rentré à sa base.

Qu'était-il devenu ? Abattu ? Prisonnier ? On s'arrêtait volontiers à cette dernière hypothèse.

Le 9 septembre, il était parti avec d'autres en vol de reconnaissance au-dessus du territoire allemand.

La famille écrivit à la Croix-Rouge internationale. Et ce fut encore de longs jours de cruelle attente.

Enfin, la pénible nouvelle lui est parvenue ces jours-ci par le canal des autorités officielles.

Le lieutenant aviateur Gilbert Leleu, n'est plus.

Il avait déjà accompli, durant la première semaine de guerre, plusieurs raids très audacieux au-dessus des lignes ennemies et en territoire allemand. Son cran et sa bravoure étaient admirés de tous ses compagnons. Mais ce 9 septembre, la chance ne l'a pas favorisé. C'est en effet par une batterie de D.C.A. qu'il a été abattu, un peu au delà de la ligne Siegfried, en bordure d'un petit village.

Le lieutenant Leleu est donc, de ce fait, le premier mort de la guerre officiel de Béthune.

Issu d'une vieille et belle famille de notre terroir, il était né à Lestrem, où son père — qui a plusieurs autres fils sous les drapeaux — est maire et dirige une importante usine de cartonnages.

Agé de 37 ans, M. Gilbert Leleu avait fait son service militaire au 509e régiment de cahrs d'assaut. Il était ensuite devenu un fervent de l'aviation et détenait un nombre impressionnant d'heures de vol réalisées autant pour ses affaires que pour son plaisir personnel.

Il était depuis plusieurs années secrétaire général de l'Aéro-Club de Béthune, où son dévouement et son activité faisaient l'admiration de tous.

Nous apprenons qu'un groupe d'amis se propose au cours d'une prochaine cérémonie de rendre hommage à sa mémoire.

UN FABRICANT de conserves, de Croix, est mis sous les verrous

On l'inculpe d'avoir vendu des produits alimentaires avariés

Une affaire très grave vient d'être mise à jour par la Justice. Elle a valu à un sieur, Hermant Rousère, 41 ans, boucher et fabricant de conserves à **Croix**, d'être envoyé par M. Grosjean, Juge d'instruction, à la prison centrale de Loos

Ce monsieur est en effet inculpé d'avoir vendu à des mobilisés, notamment, des conserves alimentaires avariées.

Une perquisition opérée au domicile de l'inculpé, a permis la saisie d'un certain nombre de boîtes de conserves d'apparence suspecte et qui ont été soumises à l'examen d'un expert qualifié.

Des perquisitions chez les dirigeants de l'A.R.A.C., à Valenciennes

Des perquisitions ont été opérées à Valenciennes et dans la région, chez les dirigeants de l'A.R.A.C. Des documents ont été saisis, mis sous scellés et déposés au greffe du tribunal civil, où ils seront examinés.

POUR LA SANTÉ ET LE CONFORT DU SOLDAT
GILET CRÉPEX GOUDRON
Imperméable, résistant : 10 fr.
SACS DE COUCHAGE
Imperméables en duvet : 425 fr.
GROS. DEMI-GROS. DÉTAIL
CENTRALE DES MARQUES
44, Avenue Grande-Armée, PARIS
9392

SPORTS

De hautes personnalités civiles et militaires assisteront demain à Lille au match de football : « Nord-Pologne »

Deux musiques militaires prêteront leur concours à cette manifestation sportive organisée au profit de l'« Œuvre des ballons aux soldats »

Tout fait présager un très gros succès populaire sportif en ce qui concerne le match Nord-Pologne qui se disputera demain 5 novembre à 14 h. 30, à Lille, sur le terrain obligeamment mis à la disposition de la Ligue du Nord de football par la société du Stade de l'Olympique Lillois.

De ce fait les nombreuses demandes de ballons adressées à la Ligue par les unités militaires ne tarderont pas à recevoir satisfaction et les amateurs de sports ne pourront que se féliciter d'avoir, par leur présence, collaborér à cette œuvre éminemment utilitaire.

Les organisateurs sont assurés, d'une part, de la collaboration d'une musique d'un régiment d'infanterie, d'autre part, des amis Anglais collaboreront à cette fête de l'amitié en délégant une de leurs cliques si originales avec fifres, tambours et clairons.

L'arbitrage sera assuré d'une façon parfaite puisque c'est M. Victor Sdez, arbitre, qui vient d'être honoré récemment par la Fédération, qui tiendra le sifflet, tandis que les deux linesmen seront MM. Peterens et Coquefet.

Nous n'avons point de défection à signaler, à l'heure actuelle de la part du « onze » Français. Par contre, l'Union Polonaise de football en France a modifié son équipe. Voici, au surplus, quelle est l'équipe définitive qui nous a été indiquée par M. Czybowicz après un dernier « Possibles-Probables ».

But : Marks (Polonia Dourges) ; arrières : Walkiewicz (Fortuna Haillicourt) et Rosada (Unia Bruay) ; demis : Cas. Mikusinski (Gwiazda Bully), T. Luczak (Promien Montigny), Fifowski (Olympia Divion) ; avants : Talarczyk (Gwiazda Lens), Kanduia (Fortuna Haillicourt), Gruchala (Kurier Harnee).

Ajoutons que de hautes personnalités assisteront à cette rencontre: M. le Conseul général Kawalkowski, délégué civil de l'Ambassadeur de Pologne pour le regroupement de l'armée polonaise en France a informé les organisateure que non seulement, il leur accordait bien volontiers son patronage, mais qu'il comptait venir lui-même à Lille dimanche prochain. M. le général de division commandant la région ne fera représenter par son distingué chef d'Etat-Major. De très nombreux officiers anglais seront également présents.

SUZANNE LOUBAT
qui prépare à CASTELNAUDARY
LE CASSOULET DES CARMES
expédie directement aux Armées
LE COLIS DU SOLDAT :
1/2 CASSOULET 2 repas
1 FOIE GRAS Truffé, 3 repas
1 pâté TRIOMPHE DES CARMES, 3 repas
pour 25 fr. 50 tes port et emballage
recommandé (mandat ou chèque 37.960 TOULOUSE) Ecr. 27, rue du Bassin CASTELNAUDARY (Aude).
9013

GROS LOTS

CREDIT NATIONAL 1935

Le numéro 378.529 est remboursé par un million de francs.

Le numéro 678.529 est remboursé par 50.000 francs

Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 25.000 francs :
78.529 178.529 278.529 478.529 578.529

Les quatorze numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 francs :
38.529 88.529 138.529 188.529 238.529 288.529 338.529 388.529 438.529 488.529 538.529 588.529 638.529 688.529

Sauf les numéros ci-dessus, toutes les obligations se terminant par 8.529 sont remboursées par 2.000 francs.

Sauf les numéros ci-dessus, toutes les obligations se terminant par l'un des nombres suivants : 212, 273, 433, 471, 496, 529, 578, 594, 668, sont remboursées par 1 000 fr

CREDIT NATIONAL 5 % 1920

Le numéro 5.433.328 est remboursé par un million de francs.

Le numéro 8.817.022 est remboursé par 500.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 200.000 francs :
5.058.503 — 5.620.728

Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 100.000 francs :
769.590 — 3.248.431 — 3.354.720

Les six numéros suivants sont remboursés chacun par 50.000 francs :
897.792 — 2.730.440 — 2.951.325
3.936.131 — 3.981.860 — 8.246.968

Les autres numéros des centaines renfermant des gros lots sont remboursés chacun par 500 francs ainsi que 33 centaines soit 3.287 numéros.

CREDIT NATIONAL 6 % JANVIER 1923

Les numéros 164.765 des six séries 0 à 5 millions, sont remboursés chacun par 100.000 francs.

Les numéros 214.765 des six séries 0 à 5 millions sont remboursés chacun par 50.000 francs.

Les deux numéros suivants : 134.765 — 794.765 des six séries 0 à 5 millions sont remboursés chacun par 10.000 francs.

Les huit numéros suivants : 84.765 — 194..765 — 324.765 — 544.765 — 564.765 — 684.765 — 924.765 — 944.765, des six séries 0 à 5 millions, sont remboursés chacun par 5.000 francs.

Tous les numéros se terminant par l'un des trois nombres suivants : 4.765, 5.457, 7.457 sont remboursés chacun par 1.000 fr., sauf les 72 bons déjà énoncés et qui sont remboursés avec lots.

Agriculture Commerce Industrie

ITINÉRAIRE DU COMITÉ D'ACHAT DE CHEVAUX POUR L'ARMÉE

Le Comité d'achat de chevaux de St-Omer achètera, pendant le mois de novembre 1939 : 1° des chevaux de selle de 3 à 10 ans (hongres et juments) ; 2° des chevaux de trait léger et trait moyen de 4 à 10 ans (hongres et juments) ; 3° des mulets de 4 à 10 ans.

Voici l'itinéraire du Comité d'achat pour le mois de *Novembre* :

Le 6, à 14 h., à Fourmies, Place Verte ; le 6, à 15 h. 30, à Trélon, Place Piquerie ; le 7, à 9 h., à Eppe Sauvage, Grand'Place ; le 7, à 10 h. 30, Soire-le-Château, Grand'Place ; le 7, à 14 h. 30, Avesnes, Place du Marché Chevaux ; le 8, à 9 h. 30, Cartignies, Grand'Place ; le 8, à 11 h., Maroilles, Grand'Place ; le 8, à 14 h., Landrecies, Grand'Place ; le 9, à 9 h. 30, Berlaimont, face à la Gare ; le 9, à 11 h., Maubeuge, face à la Gare ; le 9, à 14 h., Bavai, Grand'Place ; le 13, à 10 h., Le Quesnoy, Place de la Gare ; le 13, à 11 h. 30, Solesmes, Grand'Place ; le 13, à 14 h. 30, Le Cateau, en face de la Gendarmerie ; le 14, à 9 h., Clary, en face de la Gendarmerie ; le 14, à 11 h., Carnières, Grand'Place ; le 14, à 14 h., Marcoing, Grand'Place ; le 15, à 9 h., Cambrai, Place de la Gare ; le 15, à 11 h., Bouchain, Place du Marché aux Chevaux ; le 15, à 14 h., Denain, Place Gambetta ; le 16, à 9 h., Valenciennes, Marché aux Bestiaux ; le 16, à 11 h., Condé-sur-Escaut, Grand'Place ; le 16, à 14 h., Saint-Amand, Grand'Place ; le 20, à 9 h., Orchies, Place de la Mairie ; le 20, à 11 h., Marchiennes, Grand'Place ; le 20, à 14 h., Arleux, Grand'Place ; le 21, à 9 h., Douai, Place de la Gare ; le 21, à 11 h., Pont-à-Marcq, Place de l'Eglise ; le 21, à 14 h., Seclin, Grand'Place ; le 22, à 9 h., Cysoing, Grand'Place ; le 22, à 11 h., Haubourdin, Rue Basse Folie ; le 22, à 14 h. 30, Lille, Place Philippe de Girard ; le 23, à 9 h., Roubaix, Boulevard Gambetta, en face de la Caserne des Pompiers ; le 23, à 11 h., Lys-les-Lannoy, Place de l'Eglise ; le 23, à 14 h. 30, Tourcoing, Place de la Victoire ; le 27, à 10 h., Halluin, Place de la Gare ; le 27, à 11 h. 30, Linselles Place du Triez ; le 27, à 14 h. 30, Quesnoy-sur-Deûle, Place de l'Eglise ; le 28, à 9 h., Pérenchies, Grand'Place ; le 28, à 10 h. 30, Armentières, Place de la République ; le 28, à 14 h. 30, Laventie, Place de l'Eglise ; le 29, à 9 h., Carvin, Grand'Place ; le 29, à 11 h., La Bassée, Place de la Mairie ; le 29, à 14 h., Cambrin, face à la Gendarmerie ; le 30, à 9 h. 30, Lens, Place Jean Jaurès ; le 30, à 11 h., Bruay, Place du Monument aux Morts ; le 30, à 14 h., Béthune, Place du Marché aux Bestiaux.

L'EMPLOI OBBLIGATOIRE DES HOUBLONS FRANÇAIS

Le « Journal Officiel » du 2 novembre publie un décret fixant à 65 % le pourcentage minimum de houblon d'origine et de provenance françaises que l'industrie de la brasserie devra obligatoirement mettre en œuvre au cours de la période de fabrication qui s'étend du 1er septembre 1939 au 31 août 1940.

UNION DES PROPRIÉTAIRES ET ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE DEMI-SANG DU 5e ARRONDt D'ÉLEVAGE

MM. les membres de l'Union des Propriétaires et Eleveurs de chevaux de Demi-Sang trotteurs du 5e arrondissement, propriétaires de juments poulinières et poulains, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu mercredi 8 novembre, à 14 heures 30, au Restaurant Gambrinus, à Lille.

Retenez cette date : 9 Novembre !
TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE
(1re TRANCHE 1939)
C'est dans 5 jours !
9215

Achetez les dixièmes du Crédit du Nord
LES DIXIÈMES QUI GAGNENT

MARCHÉ DE PARIS

Viandes. — Bœufs : mêmes cours que la veille.

Veaux : 1re qual., 13.50 ; 2e qual., 10.95 ; 3e qual., 9.35 ; pan cuisseau, 12.90 ; Moutons : mêmes cours que la veille ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual., 13.10 ; filets, 15.25 ; jambons, 13.75 ; lards, 10 fr.

Beurres : mêmes cours que la veille.

Œufs : Picardie et Normandie, inchangés ; Bretagne, 830 ; Poitou Touraine Centre, 885 ; Auvergne-Midi, inc. ; Outre-Mer, 745 fr.

Fromages : Brie moyen, 310 ; camembert Normandie, 355 ; divers, 315 ; Pont-Lévêque, 470 ; Port-Salut, 1.315 ; Gruyère et Comté, 1.350.

Volailles : Canards rouennais, 17 fr. ; nantais, 16 fr. ; fermes, 13 fr. ; lapins morts, 14.90 ; oies en peau, 12 fr. ; poulets morts nantais, 17 fr. ; de Bresse, 20 fr. ; poulet mortes, 18 fr.

Poissons : Barbues, 11.50 ; bars, 22.50 ; hareng français pleins, 5.25 ; homards vivants, 26 fr. ; langoustes vivantes, 26 fr. ; mequereaux français petits, 8.50 ; merlans ordinaires, 4.75 ; morues salées, 5.75 ; raies, 4.75 ; sardines salées Bretagne, 37.50 ; fraîches, 40 fr. ; soles, 20 fr. ; huîtres Marennes, 130 fr. ; Portugaises, 32.50 ; moules Saigny, 170 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Lens, 3. — Bœufs, 10 à 36 fr. le k. ; veau, 14 à 36 fr. le k. ; mouton 18 à 28 fr. le k. ; porc, 15 à 26 fr. le k. ; beurre 21 à 23 fr. le k. ; œufs, 34 fr. les 28 ; lapin tué 20 fr. le k. ; poulet 24 fr. le k. ; Gruyère, 20 à 24 fr. le k. ; Hollande 17 à 24 fr. le k. ; camembert 3.50 à 4.50 la boîte ; lait 1.90 le litre ; pommes de terre 0.60 le k. ; choux 1.50 pièce ; poireaux 1.25 la botte ; haricots 6.50 le k.

A Estaires, 2. — Poules, 9 à 10 fr. le k. ; poulets 10 à 11 fr. le k. ; lapins 7 à 7.50 le k. ; canards 35 à 45 fr. la couple ; dindes 70 à 90 fr. la couple ; oies 60 à 70 fr. la couple ; pigeons 11.50 à 12.50 la couple ; beurre 11 à 12 fr. la livre ; œufs 30 à 34 fr le quarteron.

A Bruay-en-Artois, 3. — Beurre, la livre, 11 et 12 fr. ; œufs les 25, 35 fr. ; pommes de terre, le kilo 0.50 ; poules de 20 à 32 fr., la couple de 35 à 60 fr. ; poulets de 13 à 35 fr., la couple de 25 à 60 fr.

A Avesnes, 3. — Beurre en gros 18.50 à 19.50, un peu à 20 fr. le kilo, au détail 19.50 à 21 fr. le kilo ; œufs, 29 à 30 fr. le quarteron ; poulets vivants 48 à 55 fr. la couple, 25 à 30 fr. pièce ; poules 42 à 45 fr. la couple, 22 à 24 fr. pièce ; canards 20 à 22 fr. pièce ; canards de Barbarie 28 à 35 fr. pièce ; oies 40 à 45 fr. pièce ; dindes 50 à 60 fr. pièce ; lapins vivants 18 à 28 fr. pièce ; lapins de garenne 11 à 13 fr. pièce ; pigeons 18 à 20 fr. la couple.

A Berlaimont, 2. — Beurre en gros, 20 fr. le kil. ; en détail, 21 fr. le kil. ; œufs, 1.20 pièce ; fromage blanc, 1.50 le kil. ; détail, 1.50 la pinte ; Maroilles de 5 à 9 fr.

A Aire-sur-la-Lys, 2. — Porcs, 7.60 à 8.25 le kil. ; coches, 5 à 5.75 le kil. ; veaux gras, 6 à 9 fr. le kil. ; vaches, 4 à 4.50 le kil. ; génisses, 5 à 5.25 le kil. ; moutons, 8 à 8 fr. le kil. ; petits veaux, 60, 85 et 110 fr.

A Avesnes-le-Comte, 2. — Poulets vivants, 40 à 55 fr. le couple ; pigeons vivants, 10 à 12 fr. le couple ; canards vivants, 20 à 25 fr. la pièce ; lapins vivants, 20 à 30 fr. suivant grosseur.

Légumes : Salade, 0.50 pièce ; épinards, 3 fr. la mesure ; choux de Bruxelles, 8 fr. la mesure.

Beurre, 10 à 10.25 la livre ; œufs, 31 fr. le quarteron.

Céréales aux 100 kiloe : Blé, 199 fr. ; avoine, 55 fr. ; escourgeon, 80 fr. ; maïs, 155 fr.

A Merville, 1er. — Beurre, 10.50 à 12 fr. la livre ; œufs, 29 à 30 fr. les 26 ; poulets, 10 à 11 fr. le kilo ; poules, 7 à 7.50 le kilo.

A Hesdin, 2. — Hausse eur le beurre qui vaut de 9 à 11 fr. la livre et sur lee œufs qui cotent de 32 à 32.50 le quarteron (28)

Tendance à la hausee eur les gros poulete, 40 à 55 fr. la couple ; poulets de grains, 25 à 35 fr. la couple ; poules, 32 à 45 fr. la paire ; pigeons, 9 à 10 fr. la couple ; oies, 34 à 40 fr. la pièce ; canards domestiques, 18 à 20 fr. pièce ; de barbarie, 28 à 50 fr. pièce ; dindons, 55 à 75 fr. pièce ; lapins, 15 à 35 fr. pièce selon grosseur.

Pommes de terre, 32 à 35 fr. ; sterlinne, 40 fr. les 100 kilos ; carottes, 30 à 35 fr. les 100 kilos ; salsifis, 1.50 à 2 fr. la botte ; poireaux, 12 gros 1.25 à 1.50 ; haricots, 25 à 30 fr. le décalitre ; salades, 0.25 à 0.40 pièce ; choux verts, 0.40 à 1 fr. pièce.

A Aubigny-en-Artois, 2. — Beurre de la région, en gros, 8.50 à 9.25 la livre ; au détail 9 à 10 fr. la livre ; quelques arrivages de Normandie de 7.50 à 8 fr. la livre ; œufs de 25 à 30 fr. le quarteron ; les petits 23 à 26 fr. ; petits poulets 40 à 50 fr. la couple ; gros poulets 50 à 55 fr. la couple ; poulee 36 à 48 fr. la couple ; pigeons 10 à 13 fr. la couple ; pintadee 38 à 46 fr. la couple ; canards ordinaires 28 à 44 fr. la couple ; canards de Barbarie, mâles 28 à 38 fr. pièce, femelles 20 à 28 fr. pièce ; dindes 45 à 60 fr. pièce ; dindonne 65 à 80 fr. pièce ; lapins domestiques 15 à 28 fr. pièce selon grosseur ; pommes de terre 0.50 le k. ; veaux gras vendus, qualité ordinaire 4.50 à 5 fr. le kilo vif ; bonne qualité 5.50 à 7 fr. le kilo vif.

BOURSE DE LILLE

du 3 Novembre

Le premier cours est celui de la veille ou le dernier coté en Bourse, le second est celui du jour.

Charbonnages. — Albi, 599, 698 ; Part, 571, 571 ; Aniche, 1090, 1148 ; Anzin, 415, 440 ; Béthune, 5455, 5555 ; dixième, 540, 562 ; Blanzy, 962, 992 ; Bruay, 760, 798 ; dixième, 78, 81 ; Carvin, 603, 835 ; Comm. Fourch., 500, 500 ; Courrières, 175 195 ; Escarpelle, 2265, 2305 ; Lens, 242,50 255 ; Liévin, 140, 145 ; C. 30 a, 4810, 4700 ; Marles, 377, 400 ; Nord d'Alès, 360, 385 ; Ostricourt, 845, 925 ; Thivencelles, 137, 143 ; Vicoigne, 445, 470.

Gaz et Electricité. — Artésienne, F. L., 150, 181 ; Béthunoise, 157,50, 175 ; Contin. du Gaz, 1056, 1100 ; Electr. et Gaz du Nord, 278, 290 ; Energ. Electr. du Nord de la France, 251, 266 ; Hersin-Coupigny, 232, 240.

Métallurgie. — Aciér. de Longwy, 205, 210 ; Aciér. Nord, 230, 233 ; Arbel, 817, 850 ; Atel. et Ch. de France, 280, 290 ; Atel. de Constr. N. Fr., 335, 385 ; Blache-St-Vaast, 140, 145 ; Constr. Mécan., 161, 160 ; Denain et Anzin, 1085, 1160 ; Fives-Lille, 727, 736 ; F. et Acc. du Nord et de l'Est, 478, 493 ; Mat. Franco-Belge, 1060, 1075 ; Jeumont, 275, 285.

Industries Textiles. — Agache, 325, 327 Fil. et Filt. de France, 382, 395 ; Industries Textiles, 520, 600 ; act. jouiss., 398, 400 ; Le Blan et Cie, 305, 310 ; Saint-Frères, 115, 130.

Valeurs Diverses. — Cim. du Boulonnais, 183, 190 ; Crédit du Nord, 235, 235 ; Ciments Française, 110, 1120 ; Mat. Const. Loisne, 135, 130 ; Engrais d'Auby, 181, 190 ; Glaces et Verr. Sp. N. Fr., 1800, 1820 ; Kali Sainte-Thérèse, 724, 742 ; Kuhlmann, 557, 570 ; Péchiney, 1870, 1930 ; Saint-Gobain, 2025, 2080 ; Ue. de Libercourt, 194, 193 ; Asturienne, 148, 143 Tekkah, 887, 990 ; Béthunoise d'Aliment., 352, 370 ; Motte-Cordonnier, 497, 500 ; Hénin, 107, 106.

OBLIGATIONS. — Département du Nord1923, 480, 472 ; 1925 (janvier-juill.), 506, 502 ; 1926 (mars-sept.), 505, 508 ; 1927, 503, 506 ; 1931 (remb. à 1.000), 553, 555 ; 1931 (avril-oct.), 433, 425 ; 1936, 992, 990. — Département du Pas-de-Calais 1925, 503, 505 ; 1929, 920, 915. — Lille 1935, 575, 578. — Crédit National, 1919, 505, 520 ; 1920, 491, 490 ; 1922, 533, 530 ; 1923 (février-août), 500, 506 ; 1923 (avril-oct.), 498, 510 ; 1935, 990, 1005. — Denain et Anzin 1927, 960, 940 ; Eglises Dévastées (Gr. de Reconst.), 1928 5 %, 965, 960. — Grosse Métallurgie, 910, 925. — Houillères du Nord et du P.-de-C., janvier 1931, 880, 865. — Union Finane. du Nord et de l'Est, 885, 892. — Artésienne F. et L. 1935, 745, 750. — Electr. du Nord-Ouest, 785, 790. — Energ. Electr. du Nord de la France 1931, 890, 895. — Denain et Anzin 1932, 915, 915. — Forges et Aciér. du Nord et de l'Est, 780, 750. — Pont-à-Vendin, 400, 415. — Cotonnière de Fives, 607, 609. — Lemaire-Destombes, 625, 815. — Soc. An. de Pelgnage, 665, 660. — Courrières-Kuhlmann 1930, 805, 805. — Beeringen, 803, 803. — Drocourt 1905 et 1911, 357, 370. — Escarpelle 318, 320. — Ferfay 1910, 395, 395. — Limbourg-Meuse, 815, 790. — Thivencelles 1908, 390, 388.

LES GRANDS MAGASINS DU
LIT D'ARGENT
101 r. d'Arras LILLE car C Tel 31041 Ch post 41 554
Ce lit est en fer, a la beauté du bois et coûte 5 fois moins cher.
Lit monté sur roulettes ou sabots
LIT gaîbé sentiermé à cette gravure
1 LIT DE MILIEU MODERNE, 125 DE LARGE, 2 PANNEAUX ACIER, décors loupe et ronce de noyer, SOMMIER METALLIQUE, 1 MATELAS 20 kilos battable, 1 TRAVERSIN, 2 OREILLERS GONFLANTS, 2 BELLES TAIES AVEC JOURS, 1 GRANDE COUVERTURE BEIGE et un BEL EDREDON ou 1 jolie COURTEPOINTE Descente Lit moderne
TOUS CES BEAUX ARTICLES POUR 495
A tout acheteur de ce LIT complet, il sera offert un BEAU LAVABO MODERNE et UNE BELLE TABLE DE NUIT.
Franco de port dans un rayon de 150 km. de Lille par C. de F. — LIVRAISONS PAR CAMIONS TOUTES DIRECTIONS - Ouverts de 8 à 18 heures Dimanches et Fêtes jusqu'à 13 heures.

SINUSITE Rhinite purulente, Ozène végétation, polypes GUERISON RAPIDE PAR LE RHINO RENOVI. Toutes Pharmacies : 15 fr 90 ou envoi contre mandat. Laboral. RENOVI, 146 ter, Bd V.-Hugo, Lille 33.096

Avis à nos Clients des Petites Annonces à nos Dépositaires et Correspondants

Lorsque les petites annonces sont présentées à nos guichets, elles devront porter en-dessous du texte le nom l'adresse et la signature de l'annonceur.

Dans tous les autres cas, envoi par lettre, remise des textes à nos dépositaires et correspondants, etc., l'annonce doit obligatoirement être visée par le Commissaire de Police ou le Maire de la localité.

Il est interdit aux journaux de recevoir des annonces par téléphone.

Pour être insérées, les annonces devront être conformes aux prescriptions de la censure et notamment :

Elles ne peuvent paraître que 48 heures tranches après leur dépôt dans nos bureaux ;

Elles ne doivent comporter aucune abréviation ;

Elles doivent mentionner le nom et l'adresse complète de l'annonceur, sans indication d'aucun autre nom de ville, ni numéro de téléphone.

Les annonces d'offres d'emploie ne peuvent être insérées qu'avec l'autorisation expresse de l'Inspection du Travail. C'est bien entendu l'annonceur lui-même qui doit demander cette autorisation.

Les réponses aux initiales et les adresses à prendre au Bureau du Journal ne sont plus autorisées

Nous rappelons à cette occasion que notre Journal se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à faire connaître les motifs du refus.

D'autre part, en raison des circonstances actuelles, nous informons notre clientèle d'annonces que la publicité est payable au comptant.

Nous prions donc nos clients habituels connaissant le prix de leurs annonces de nous adresser leur texte accompagné d'un mandat pour éviter toute perte de temps ou de nous faire parvenir une provision.

COUPONS ANNONCES

15 Novembre. — Chemin de fer et Carrière d'Estrée-Blanche, N° 19. Coupon brut, 40 ; net à payer : nominatif, 32,80 ; porteur, 27,93.

A B O D
Imp. du Réveil du Nord
136, rue de Paris, Lille
Le Gérant : Emile GEST

BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1939

VALEURS	C. préc	C. du J
PARQUET COMPTANT		
3 % perp.	72 25	72 30
3 % amort.	78 95	78 40
3 ½ % amort.	.. ..	.. ..
4 % 1917	76 40	76 ..
4 % 1918	74 20	75 ..
5 % 1920	107 15	107 35
4 % 1925	168 20	169 50
4 ½ % 1932 A.	81 40	81 20
4 ½ % 1932 B.	80 35	81 20
4 ½ % 1937	184 35	187 70
O. Tr. 4 ½ 33.	851 ..	853 ..
O. Tr. 5 % 34	890 ..	894 ..
O. Tr. 5 % 35	961 ..	961 ..
Ch. F. Et. 4 %	346 ..	350 ..
— 5 %	363 ..	361 ..
P.T.T. 5 % 28.	472 ..	480 ..
— 4 ½ % 29	428 ..	420 ..
P.T.T. 5 % 34	368 ..	365 ..